INFORMATIONS INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES MASTER 1 JOURNALISME

Bonjour à toutes et tous,

Afin de disposer rapidement de votre accès à l'ENT, vous devez être inscrit administrativement.

Vous trouverez en PJ les documents (dossier d’inscription, liste des pièces à fournir et RIB de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université) pour procéder à votre inscription administrative qui se déroulera du 29 juin 2023 à 9h au 21 juillet 2023 à 12h réouverture le 21 août 2023 à 14h et au plus tard le 15 septembre 2023 à 12h.

Le dossier d'inscription ainsi que les pièces nécessaires seront à envoyer par mail à : **christine.gorra@univ-amu.fr, en format PDF** (1 document = 1 .pdf)**.**

**Votre dossier sera enregistré et mis en attente du paiement des droits d'inscription.**

Le paiement des droits d'inscription en Master d’un montant de 243 euros se fera par virement à l'ordre de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université (RIB en PJ). ***Si vous êtes boursiers ou alternants, vous n’avez pas à régler les 243 € au titre des droits d’inscription*.**

Lors du virement merci de préciser en libellé :

* NOM PRENOM
* MASTER 1 JOURNALISME
* EJCAM

*Merci de faire parvenir à Christine Gorra par mail la preuve de votre virement (****justificatif bancaire****)*.

Une fois le règlement reçu, nous vous transmettrons par courriel l'emploi du temps de la 1ère semaine ainsi que votre certificat de scolarité.

***Seront considérés comme Alternants les étudiants ayant déjà un contrat signé (date limite pour la signature de contrat 31/10/2023).***

***Ne pas régler la CVEC pour l’instant, vous la règlerez si vous restez finalement en Formation Initiale.***

**Veuillez trouver ci-dessous, les pièces nécessaires à votre inscription :**

- Le dossier d’inscription 2023/2024 à renseigner et à signer,

- Attestation d’acquittement ou d’exonération de la **C**ontribution **V**ie **E**tudiante et de **C**ampus **(CVEC) via le lien :**

http://cvec.etudiant.gouv.fr comportant le numéro de CVEC (***Pas pour les Alternants et Formation Continue***)

- 1 photo d'identité récente au format 35 x 45mm,

- Formulaire "Autorisation droit à l'image/Cession du droit à l'image,

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou permis de conduire,

- Attestation de responsabilité civile délivrée au nom et prénom de l’étudiant et pour l’année universitaire 2023/2024

- La journée Défense et Citoyenneté (anciennement journée à la Défense)

- Notification de bourse du CROUS pour l’année 2023-2024 (***Pas pour les Alternants et Formation Continue***)

- Photocopie de l'attestation de réussite au dernier diplôme obtenu de l'enseignement supérieur (BAC +3) ou du relevé de notes de la dernière formation suivie en France ou à l'étranger

- Copie du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat

- Etudiants extra-communautaires (diplômes nationaux).

CONTACT DE VOTRE GESTIONNAIRE DE SCOLARITE SI BESOIN :

Prendre contact avec Mme GORRA : [christine.gorra@univ-amu.fr](mailto:christine.gorra@univ-amu.fr) ou 04 13 94 27 99

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien Cordialement,